



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement secondaire

Question écrite n° 9262

## Texte de la question

Parmi les conséquences que comporte la diminution de la dotation horaire globale (DHG) prévue à Paris pour l'année 1998-1999, figure une menace sur le maintien de la continuité de l'éducation physique et sportive dans divers établissements de la capitale, avec des risques de fermeture de classes, comme celles des lycées Mallarmé et Rabelais dans les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissement, M. Laurent Dominati attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur ce risque et lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour pallier de telles éventualités.

## Texte de la réponse

En rupture avec la tendance précédente, dans un contexte de décroissance démographique continue, le budget de l'enseignement scolaire pour 1998 met fin aux suppressions d'emplois d'enseignants. La reconduction des moyens dévolus à l'enseignement pour l'année scolaire 1998-1999 doit donc permettre de maintenir le taux d'encadrement des élèves des lycées et des collèges au niveau actuel, voire, grâce à l'effort de redéploiement entrepris par l'administration centrale lors de la détermination des enveloppes de chaque académie, de mettre en oeuvre une politique d'amélioration de la qualité de l'enseignement pour tous. L'enveloppe de moyens d'enseignement de chaque académie est déterminée en prenant en compte les besoins horaires réglementaires de chacune des formations ; les moyens nécessaires pour assurer l'enseignement de l'EPS sont donc intégrés dans la démarche de répartition. Dans le cadre de l'organisation administrative déconcentrée du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, il appartient aux recteurs d'organiser les enseignements dans les établissements du second degré.

## Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Dominati](#)

**Circonscription :** Paris (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9262

**Rubrique :** Éducation physique et sportive

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 janvier 1998, page 380

**Réponse publiée le :** 16 mars 1998, page 1498